

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2008, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au bâtiment portant le numéro 9155, rue Saint-Hubert.

Cette dérogation mineure autoriserait deux aires de jeux pour enfants dans la cour avant donnant sur la rue Saint-Hubert et sur l'avenue Émile-Journault et l'installation d'une clôture de type ornemental d'une hauteur maximale de 1,5 mètre au lieu de 0,90 mètre au pourtour de ces aires de jeux.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour d'avril deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe